



## Extrait du Registre des Délibérations

### DU CONSEIL MUNICIPAL

#### Séance du mercredi 8 février 2017 à 20 heures

Le Conseil Municipal, convoqué par courrier en date du 2 février 2017, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Michaël QUERNEZ, Maire.

#### Etaient présents :

Danièle Kha, Cécile Peltier, Michel Forget, Marie-Madeleine Bergot, Pierrick Le Guirrinec, Pascale Douineau, Eric Alagon, Nadine Constantino, Daniel Le Bras, Gildas Le Bozec, Manuel Pottier, Géraldine Chéreau (jusqu'à 21h36), Isabelle Baltus, Gérard Jambou, Stéphanie Mingant, Christophe Couic (arrivé à 21h16), Géraldine Guet, Jean-Pierre Moing, Patrick Vaineau (jusqu'à 22h30), Bernard Nedellec, Cindy Le Hen, Erwan Balanant, Martine Brézac, Alain Kerhervé, Soizig Cordroc'h, Marc Duhamel, Yvette Bouguen, Serge Nilly

#### Pouvoirs :

Patrick Tanguy a donné pouvoir à Michaël Quernez  
Brigitte Conan a donné pouvoir à Danièle Kha  
David Le Doussal a donné pouvoir à Gérard Jambou  
Yvette Metzger a donné pouvoir à Eric Alagon  
Géraldine Chéreau a donné pouvoir à Cécile Peltier (à partir de 21h36)  
Christophe Couic a donné pouvoir à Stéphanie Mingant (jusqu'à 21h16)  
Patrick Vaineau a donné pouvoir à Jean-Pierre Le Moing (à partir de 22h30)

Nombre de conseillers présents ou représentés : 33

Secrétaire de séance : Gérard Jambou

## **5. CONVENTION TEMPORAIRE DE PRESTATIONS DE SERVICE EN FAVEUR DE LA VILLE DE QUIMPERLE ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE QUIMPERLE POUR L'ENTRETIEN DES ZONES D'ACTIVITES ECONOMIQUES**

### Exposé :

Dans le cadre de sa compétence « Création, Aménagement, Entretien et Gestion des zones d'activités industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire », issue de la Loi NOTRE du 7 août 2015, Quimperlé Communauté est désormais chargée d'assurer à ce titre la gestion et l'entretien de l'ensemble des zones d'activités, objet du transfert, situées sur son territoire.

Quimperlé Communauté ne disposant pas suffisamment d'agents et de matériels pour effectuer la gestion et l'entretien courant des zones d'activités communales transférées dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017, il est proposé, dans un souci d'efficacité et de continuité de service, de confier cet entretien courant et cette gestion, par convention, aux communes d'implantation des zones volontaires pour poursuivre ces prestations, à savoir :

- Baye, pour la zone d'activités de Kercapucher
- Bannalec, pour la zone d'activités de Moustouigoat
- Clohars-Carnoët, pour la zone d'activités de Keranna
- Mellac, pour la zone d'activités de Kervidanou2
- Moëlan-sur-Mer, pour les zones d'activités de Kersalut et Kerancalvez
- Querrien, pour la zone d'activités de Park Leur
- Quimperlé, pour les zones d'activités de Kervidanou1, Kervidanou4, la Villeneuve Braouic et Kergoaler
- Rédéné, pour la zone d'activités de Kerfleury
- Scaër, pour les zones d'activités de Miné Rulan.

La convention qu'il est proposé de conclure avec les communes ci-dessus mentionnées, et dont une copie est annexée à la présente délibération, a pour objet de définir les conditions et les modalités de gestion et d'entretien courant, par les communes, des zones d'activités concernées. Elle sera conclue pour une durée d'un an non renouvelable.

### Proposition :

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal :

- d'approuver la convention de prestations de service pour la gestion et l'entretien des zones d'activités économiques de Kervidanou1, Kervidanou4, la Villeneuve-Braouic et Kergoaler ;
- d'autoriser Monsieur Le Maire à signer cette convention jointe ainsi que tous documents afférents.

Avis favorable des Commissions « Politique de la Ville et Environnement » et « Eau et lutte contre les inondations » du 17 Janvier 2017

Avis favorable de la commission des finances, évaluation des politiques publiques et administration générale du 1<sup>er</sup> février 2017

P.J. : projet de convention

### Décision :

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la convention de prestations de service et autorise le Maire à la signer à l'unanimité.**

**Le MAIRE,**  
**Michaël QUERNEZ.**

